
Mairie de Boissy Fresnoy

Conseil Municipal du Jeudi 21 mars 2019 Procès-Verbal Numéro 2019-02

Nombre de conseillers en exercice :14	Le 21/03/2019 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Boissy Fresnoy, convoqué le 15/03/2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain LEPINE Maire
Nombre de conseillers présents : 10	
Nombre de votants : 14	
Etaient présents	MM Alain LEPINE – Benjamin FOURNIER - Mme Elodie BEAUCHAMP - MM. Frédéric NOIRAUT - Jean-François BOULIOL – Mathieu LOURY - Alain DECARNELLE – Sébastien CUYPERS - Jérôme DORMOY – Mme Martine BAHU
Etaient absents	M. Philippe COCHARD pouvoir M. Jérôme DORMOY Mme Corinne DUPRAT pouvoir M. Mathieu LOURY Mme Amélie TAQUET pouvoir M. Jean François BOULIOL M. Ludovic RICARD pouvoir M. Benjamin FOURNIER

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2019
2. Vote du compte administratif, approbation du compte de gestion du budget eau et assainissement et affectation des résultats : exercice 2018
3. Vote du compte administratif, approbation du compte de gestion du budget communal et affectation des résultats : exercice 2018
4. Révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois
5. Avenant 10 au contrat d'entreprise de nettoyage des locaux
6. Avenant 8 au contrat de délégation de service public pour les vacances d'hiver
7. Rapport du délégataire eau potable et assainissement 2017
8. Demande de dégrèvement sur facture d'eau
9. Autorisation lancement Diagnostic de génie civil portant sur la réhabilitation du réservoir sur tour de Boissy Fresnoy
10. Recrutement d'un adjoint technique en CDD
11. Questions diverses

Monsieur Le MAIRE ouvre la séance, et remercie les membres présents, et après avoir recensé les votes par procuration il nomme Monsieur FOURNIER Benjamin en qualité de secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2019

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des commentaires au sujet du compte rendu de la séance du 23 janvier 2019.

Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2/ Vote du compte administratif, approbation du compte de gestion du budget eau et assainissement et affectation des résultats : exercice 2018

Compte administratif

Les documents ont été adressés à chaque membre du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes en exploitation et investissement puis le tableau de synthèse de l'exercice 2018 comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2017		277 549.64 €		100 638.56 €		378 188.20 €
Opérations de l'exercice 2018	41 541.71 €	55 263.24 €	48 660.54 €	117 596.01 €	90 202.25 €	172 859.25 €
Résultat de l'exercice 2018		13 721.53 €		68 935.47 €		82 657.00 €
TOTAL	41 541.71 €	332 812.88 €	48 660.54 €	218 234.57 €	90 202.25 €	551 047.45 €
Résultats de Clôture de l'exercice 2018		291 271.17 €		169 574.03 €		460 845.20 €

Demande s'il y a des questions et invite Monsieur FOURNIER Benjamin à prendre la présidence de séance pour faire voter le compte administratif 2018.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEPINE Alain Maire, **n'a pas pris part au vote du compte administratif**. Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte de gestion

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion transmis par la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Nanteuil Le Haudouin pour l'exercice 2018

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22100 - SERVICE EAUX BOISSY-FRESNOY

Exercice 2018

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SERVICE EAUX BOISSY-FRESNOY					
Investissement	100 638,56		69 935,47		169 574,03
Fonctionnement	277 549,64		33 721,53		291 271,17
Sous-Total	378 188,20		103 657,00		460 845,20
TOTAL III	378 188,20		103 657,00		460 845,20
TOTAL I + II + III	378 188,20		103 657,00		460 845,20

null

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 établi par la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Nanteuil Le Haudouin

Affectation des résultats

Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 par le Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de définir l'affectation du résultat de clôture de l'exploitation de l'exercice 2018

Le résultat de clôture cumulé est de : 460 845.20€

- Excédent d'investissement : 169 574.03€

- Excédent d'exploitation : 291 271.17€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'affectation du résultat aux comptes suivants :

- R002 excédent d'exploitation reporté : 291 271.17 €

- R001 excédent d'investissement reporté : 169 574.03 €

3/Vote du compte administratif, approbation du compte de gestion du budget commune et affectation des résultats : exercice 2018

Compte administratif

Les documents ont été adressés à chaque membre du Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente les dépenses et recettes en fonctionnement et investissement puis le tableau de synthèse de l'exercice 2018 comme suit :

	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit en euros	Recettes ou excédents en euros	Dépenses ou Déficit en euros	Recettes ou excédents en euros	Dépenses ou Déficit en euros	Recettes ou excédents en euros
Résultat reporté 2017		316 433.67 €	59 406.25 €			
Opération exercice 2018	555 802.75 €	671 665.74 €	397 696.17 €	485 762.35 €	953 498.92 €	1 157 428.09 €
Résultat de l'exercice 2018		115 862.99 €		88 066.18 €		203 929.17 €
TOTAL	555 802.75 €	988 099.41 €	457 102.42 €	485 762.35 €	1 012 905.17 €	1 473 861.76 €
Transfert résultat Association Foncière		547.34 €		474.46 €		1 021.80 €
Résultat de Clôture de l'exercice 2018 (résultat ARF ci-dessus inclus)		432 844.00 €		29 134.39 €		461 978.39 €
RAR 2018			314 576.00 €	79 858.00 €		
Résultat cumulé	555 802.75 €	988 646.75 €	771 678.42 €	566 094.81 €	1 327 481.17 €	1 554 741.56 €
Résultat de Clôture avec RAR		432 844.00 €	-205 583.61 €			227 260.39 €

Demande s'il y a des questions et invite Monsieur FOURNIER Benjamin à prendre la présidence de séance pour faire voter le compte administratif 2018.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEPINE Alain Maire, **n'a pas pris part au vote du compte administratif**. Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Compte de gestion

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion transmis par la Trésorière du Centre des Finances Publiques de Nanteuil Le Haudouin pour l'exercice 2018. Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent comme suit :

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20206 - BOISSY-FRESNOY

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	-59 406,25		88 066,18	474,46	29 134,39
Fonctionnement	537 433,67	221 000,00	115 862,99	547,34	432 844,00
TOTAL I	478 027,42	221 000,00	203 929,17	1 021,80	461 978,39
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
22100-SERVICE EAUX BOISSY-FRRS					
Investissement	100 638,56		68 935,47		169 574,03
Fonctionnement	277 549,64		13 721,53		291 271,17
Sous-Total	378 188,20		82 657,00		460 845,20
TOTAL III	378 188,20		82 657,00		460 845,20
TOTAL I + II + III	856 215,62	221 000,00	286 586,17	1 021,80	922 823,59

Intégration de l'AFR

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 présenté par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2018 établi par la trésorière du Centre des Finances Publiques de Nanteuil Le Haudouin.

Affectation des résultats

Vu l'approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2018 par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de définir l'affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 :

Il est précisé que le résultat de clôture de l'exercice 2018 inclus le résultat de l'association foncière suite à la dissolution soit 474.46 en investissement et 547.34 en fonctionnement.

Le résultat de clôture cumulé est de :	461 978.39 €
- Excédent d'investissement :	29 134.39 €
- Excédent de fonctionnement :	432 844.00 €
Restes à réaliser en investissement	
Dépenses :	314 576.00 €
Recettes :	79 858.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide l'affectation du résultat aux comptes suivants :

- R1068 (recettes) : **200 000.00 €** afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement
- R002 (recettes) : **232 844.00€** excédent fonctionnement reporté
- R001 (dépenses) : **29 134.39 €** investissement reporté

4/Révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la délibération n°2017/77 du 27 septembre 2017 portant précision des statuts de la CCPV sur l'exercice de la compétence GEMAPI ;

VU les remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport d'Observations définitives quant au contenu des statuts de la CCPV, notifié à l'EPCI le 19 avril 2018 ;

VU la délibération n° 2018/127 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018 approuvant les statuts révisés de la CCPV,

CONSIDERANT que par cette nouvelle rédaction, le Conseil Communautaire a proposé une évolution des statuts de la Communauté de Communes afin de répondre aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes qui préconisaient de les simplifier.

CONSIDERANT qu'ainsi, des mentions non obligatoires qui y figuraient ont été enlevées des statuts pour être basculées dans le règlement intérieur de la CCPV (lui-même modifié lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2018), et qu'il a été profité de l'occasion pour revoir la formulation de certaines compétences communautaires (centre aquatique, développement économique et commercial, écoles de musique...). Leurs définitions ont ainsi été précisées au regard de l'actualité communautaire.

CONSIDERANT que ce travail sera poursuivi dans les prochains mois pour tenir compte des évolutions imposées par la loi et pour clarifier nos champs d'action en adéquation avec ceux des communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, la révision des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Valois.

5/Avenant 10 au contrat d'entreprise de nettoyage des locaux

Le Conseil Municipal a approuvé le contrat d'entretien de l'école par délibération n° 2016-64 en date du 14 décembre 2016.

Neuf avenants ont été adoptés pour une prestation complémentaire à l'école (suite à l'absence d'un agent).

L'agent étant toujours absent, il a été demandé un dixième avenant pour la période du 25 février au 05 avril 2019 pour un montant de 330.00 H.T. (soit ½ heure lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'avenant numéro 10 proposé par la société GC Nettoyage d'un montant de 330.00€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant annexé à la présente.

6/Avenant 8 au contrat de délégation de service public pour les vacances d'hiver

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur la signature de cet avenant concernant l'ouverture du centre de loisirs sans hébergement pendant les vacances d'hiver (du 11 février au 22 février 2019) pour un montant de 2 097.19 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés ; autorise, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public concernant l'ouverture du centre de loisirs pendant les vacances d'hiver. Annexé à la présente et dont il fait lecture.

Budget 2018 ALSH vacances de Printemps				
CHARGES				
60223	Alimentation		102,00 €	
60453	Activités Pédagogiques		165,00 €	
6046	Déplacements et missions		192,00 €	
60	ACHATS		459,00 €	
62824	Fonctionnement Général		367,00 €	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS		367,00 €	
6311	Impôt et Taxes sur les salaires		126,01 €	
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		126,01 €	
6311	Salaires et Traitements		2 104,67 €	
645	Charges sociales		625,61 €	
64	CHARGES DE PERSONNEL		2 730,28 €	
Classe 6				
SOUS TOTAL			3 682,29 €	
PRODUITS				
70641	PARTICIPATION DES USAGERS			881,10 €
70600	PARTICIPATION DE LA COMMUNE			2 097,19 €
70641	CAF PRESTATION DE SERVICES			704,00 €
Classe 7				
SOUS TOTAL				3 682,29 €
TOTAL GENERAL			3 682,29 €	3 682,29 €

7/Rapport du délégataire eau potable et assainissement 2017

La NANTAISE DES EAUX, délégataire du Service de l'Eau et l'assainissement, a établi ses rapports technique et financier pour l'exercice 2017. Une synthèse de ces documents doit être présentée au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les rapports complets sont consultables à la Mairie.

Il a été demandé au Conseil Municipal de prendre acte du rapport 2017 du délégataire du Service de l'Eau Potable et l'assainissement.

Suite aux questions posées et faute d'éléments, le rapport sera reporté à un prochain Conseil Municipal.

SYNTHESE RAPPORT DU DELEGATAIRE

EAU POTABLE 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
VOLUME ANNUEL importé :	39323	45383	43907	42785	43029	35708	36735
VOLUME ANNUEL consommé :	35330	39911	41559	41556	42419	34338	35564
VOLUME ANNUEL facturé :			40862	41765	41704	33738	37902
Rendement de réseau ajusté :	91.24%	87.95%	94.65%	97.15	98.58	96.16	96.81%

6 fuites sur canalisation / 2 fuites sur branchement

7.34 KM de canalisation constituant le réseau / 13 poteaux incendies / 1 réservoir château d'eau

364 abonnés en 2015 et 377 abonnés en 2016 368 abonnés en 2017 (-2%)

Qualité de l'eau : bonne sur le plan bactériologique et conforme aux substances indésirables et toxiques : 6 analyses en 2016 .11 analyses en 2017

Nous consommons (volume distribué) m³ d'eau par jour : 101 m³ en 2017(année sèche), 98 r jour en 2016 (année humide)au lieu de 115 m³ en 2015 .

TARIFS	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TVA 5.5% abonnement ht	15	15.6	15.99	15.99	15.95	15.85	16.01	
Prix du m ³ ttc (-11%)	2.04	2.0539	2.1278	2.5658	2.7063	2.7013	2.8078	2.4892

Les deux plus gros consommateurs on 1100 m³ de moyenne /an (mr Touti et AvisseBhu)

Recette 2016 : 31742.22 euros plus créances recouvrées 4864.51 euros

Recettes 2017 : 35482.29 euros moins créances en cours d encaissement 17675.47 euros

Taux d impayés 2.53% en 2016, 3.11 % en 2017 (+23%)

Stockage château d eau 100 m³ volume distribué moyenne par jour 101 m³

Soit 1 jour de sécurité hors weekend (consommation plus importante)

SYNTHESE RAPPORT DU DELEGATAIRE 2017

ASSAINISSEMENT

	2013	2014	2015	2016	2017
VOLUME ANNUEL facturé :	m3 33 717	32968	36717	34453	34270
VOLUME ANNUEL reçu à la station	m3 27 713	28815	30779	39279	34675

Ecart du à l'eau utilisée pour l'arrosage, et reçu par des gouttières soit 13.4m3 /jour en 2016

le débit moyen entrant était de 110 m3 en 2015 et 108 m3 en 2016 (pic en mai et novembre)

95 m3 jour en 2017

Station d'épuration capacité 150 m3 jour soit à 53 % de sa capacité nominale en 2015, 72 % en 2016,et 63% en 2017.

5751 mètres linéaire de refoulement / 356 abonnés /2 postes de relevage (rue du clos et église)

De nombreuses interventions sur le poste de relevage de l'église sont causées par des kilos de lingettes non destructibles (de type industriel) situation identique à 2012/2013/2014/2015/2016/2017

Boues traitées par épandage (avec plan d'épandage :	2015	2016	2017
	24,2 tms	14.8 tms	13.2tms

1,8 tonnes en 2015 ,2.1t en 2016 et 2017de produits au refus de tamisage à la station, qui est mis en déchèterie,

TARIFS :	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Prix au m3 TTC	2.00	2.3723	2.4361	2.0637	2,0747	2.0635	2.0777	2.0085
Abonnement HT TVA/10%	35	36.44	37.38	37.77	37.93	38,30	37.90	38.28

Recette communale 20976 euros en 2015

17746 euros en 2016 (plus 2816 euros impayés récupérés en 2017)

8/Demande de dégrèvement sur facture d'eau

Monsieur le Maire informe que Monsieur TOUATI a eu une fuite d'eau le 13 décembre 2017 il a demandé un dégrèvement auprès de la NANTAISE DES EAUX ainsi qu'à la commune.

La NANTAISE des eaux a refusé le dégrèvement car la consommation de l'année de fuite doit être supérieure ou égale au double de la moyenne des trois dernières années.

Soit consommation moyenne $1075 \text{ m}^3 \times 2 = 2151 \text{ M}^3$

Volume de la fuite = 1130 m^3

Monsieur le Maire propose que la commune dégrève la part communale, à titre exceptionnel, et sans renouvellement pendant 5 ans.

Comme suit : consommation moyenne 1075

Volume de la fuite 1130 m^3

$1075 - 1130 = 55 \text{ M}^3$ au prix unitaire de 0.91500 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, propose de faire part à Monsieur TOUATI de cette décision avant de communiquer les éléments auprès de la SUEZ.

9/Autorisation lancement Diagnostic de génie civil portant sur la réhabilitation du réservoir sur tour de Boissy Fresnoy

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à lancer une consultation pour un Diagnostic de génie civil portant sur la réhabilitation du réservoir sur tour de Boissy Fresnoy et de l'autoriser à signer tous les documents afférents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention ;

- Autorise, Monsieur le Maire : à lancer la consultation pour un Diagnostic de génie civil portant sur la réhabilitation du réservoir sur tour de Boissy Fresnoy, à signer tous les documents afférents et à demander les subventions.

- Dit que le marché public sera élaboré par l'ADTO

10/Recrutement d'un adjoint technique en CDD

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire suite au départ à la retraite d'un agent du service technique de procéder au recrutement d'une personne supplémentaire afin de venir assister dans ses missions le service technique.

Il informe le Conseil Municipal que nous avons reçu Pole Emploi pour nous présenter, les contrats aidés transformés en parcours emploi compétences (PEC) qui restent prescrits dans le cadre du CUI-CAE dans le secteur non marchand. La prise en charge par l'état serait à hauteur de 45 % pour 20 heures/semaine.

Après divers échanges et dans l'attente d'informations complémentaires de Pôle emploi sur les éligibilités des candidatures, il est proposé de reporter la délibération.

Fin de séance à 22 heures 40

